

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURÉ SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Octobre 2020

L'éditorial

50 ans, un appel à la ferveur !

Bien chers fidèles,

« Lorsque l'ouragan est passé, que la tourmente s'est apaisée, que le vent a cessé et qu'un silence étonnant s'est tout à coup imposé, on s'assoit surpris d'être rescapé. Alors, des yeux un peu hagards, on commence à découvrir les ravages. Plus la bourrasque a été violente, subite, plus on a été suffoqué, et plus le temps est long à se ressaisir. Que reste-t-il ? Lentement un regard vague se porte sur un spectacle désolant : étonnement, sidération. Abattement, accablement, apitoiement ? Cris, pleurs, plaintes ? Bien vite un sursaut subitement soulève et la vie reprend ses conquêtes. La nécessité s'impose, il faut reconstruire. »¹

Voilà décrit en quelques lignes le triste état des faits à la suite du Concile Vatican II. Tel un cyclone dévastateur qui a traversé l'Eglise, ce concile l'a rendue méconnaissable. Les âmes se sont vues désorientées, perdues même. Satan a triomphé. Les églises se sont vidées, les religieux ont quitté leur habit, les congrégations ont fermé, les vocations se sont amenuisées. La Foi a été méprisée, amoindrie. La charité s'est vue refroidie. L'Eglise allait-elle disparaître ? C'était bien l'objectif en vue de ses détracteurs, qui en avaient malheureusement pris les rênes. Triompheraient-ils ?

Mais c'était sans compter sa divinité et l'assurance de la part de Notre Seigneur Jésus-Christ de sa pérennité. Cinq ans après le Concile, Monseigneur Lefebvre se lève pour « préserver le Cœur même de l'Eglise, le sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ, transmis sans interruption à Ses apôtres et à Ses prêtres »², en fondant la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. La Foi intrépide et prudente de son fondateur le pousse à engager ce combat pour la Tradition, pour la messe, pour le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ Roi des nations. Folie pour les impies, orgueil pour les pusillanimes. Qu'importe ! Le 1^{er} novembre 1970, Mgr Lefebvre reçoit le décret d'approbation des mains de Mgr Charrière, évêque de Fribourg.

Cette petite congrégation surgit donc, des « germes que l'Eglise porte toujours pour se renouveler »³. La reconstruction commence, pas à pas, petitement, pierre par pierre. A vue humaine cette entreprise est vouée à l'échec, mais l'espérance théologique peut tout puisqu'elle s'appuie sur la Puissance de Dieu. « Une nouvelle graine de sénevé a nouvellement pris racine, et ses branches permettent à des milliers de catholiques de s'y reposer pour trouver le réconfort surnaturel. »⁴

Aujourd'hui cette petite congrégation compte près de 700 prêtres, 150 frères, 200 religieuses, 80 oblates. Elle rayonne dans le monde tout entier.

« Quoiqu'on pense, quoiqu'on dise, cette société, bel et bien fondée avec l'approbation de l'Eglise, est et reste l'épine dorsale de la réaction intégrale surnaturelle à la décadence actuelle, aussi bien ecclésiastique que civile. »⁵

Mais la gloire d'une congrégation ne tient ni au nombre de ses membres, ni à son succès manifeste, mais à la fidélité de chacun de ses membres. Après 50 ans, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est pour nous un héritage. Comme tout héritage, nous ne l'avons pas mérité, nous le recevons comme le fruit du combat accompli par nos prédécesseurs, nos parents peut-être. Nous pouvons néanmoins en être fiers, fiers de l'avoir reçu, d'en avoir reçu d'une certaine façon le dépôt, fiers en définitive d'en faire partie, fiers de la fréquenter. Mais cette fierté n'est acceptable et louable que si notre âme, notre cœur brûlent plus fermement, plus fortement, plus vivement du feu de la charité. En un mot nous ne serons dignes de cet héritage

que si nos âmes deviennent plus ferventes, plus saintes. Voilà l'objectif: la ferveur, la sainteté, dans un monde qui n'y porte pas, bien au contraire.

Comment y parvenir ? C'est l'objet de ce numéro du Seignadou en vous présentant un moyen de gravir l'escalier de la ferveur à travers l'engagement dans le Tiers-Ordre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, à l'occasion de son jubilé.

Le Tiers-Ordre est un moyen accessible pour entrer plus fermement dans l'esprit de Notre-Seigneur, par une dévotion réelle au Saint Sacrifice de la Messe. Puissent ces quelques pages qui s'efforceront de vous présenter ce Tiers-Ordre, vous encourager à vous y engager afin de vous approcher plus près des Cœurs unis de Jésus et de Marie.

Abbé Gonzague Peignot +

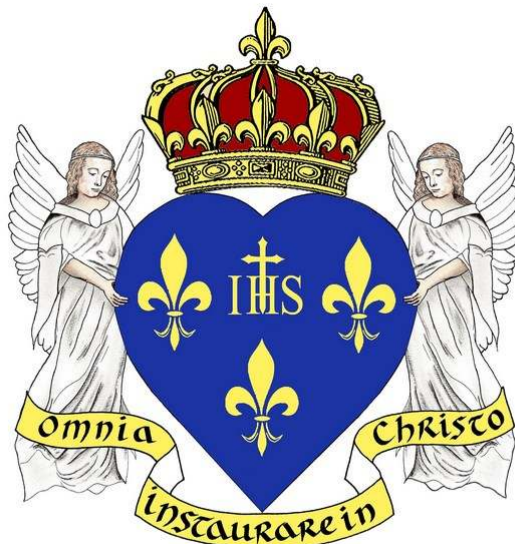
1 - Fideliter n°253—éditorial « Les 50 ans de la Fraternité » abbé Benoît de Jorna.

2 - *Ibidem*

3 - *Ibidem*

4 - *Ibidem*

5 - *Ibidem*



VIE DE L'ÉCOLE ET DU PRIEURÉ

Chronique du mois de septembre 2020

Pour la fête patronale de la Fraternité Saint-Pie-X, le 3 septembre, nous avons la joie de pouvoir célébrer une messe solennelle, grâce à la présence des séminaristes. Sauf Monsieur l'abbé Simoulin, qui prêche la retraite sacerdotale à Ecône, toute la communauté est réunie autour de l'autel pour célébrer celui qui fut un roc inébranlable contre le modernisme, sur lequel aujourd'hui encore viennent se briser les vagues dévastatrices du modernisme, « égout collecteur de toutes les hérésies ».

Pendant quelques jours, Saint-Dominique du Cammazou est littéralement désert, en l'absence des dominicaines, parties visiter leur maison du Pays Basque, et de Monsieur l'abbé Simoulin, qui séjourne, lui, à Ecône, et prêche la retraite à une soixantaine de prêtres de la FSSPX, venus du monde entier. À son retour, M. l'abbé revient avec dans ses bagages un séminariste, M. l'abbé d'Anselme, qui va passer une année aux Carmes, et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Echanges de bonnes manières entre les Carmes et le Cammazou, quelques jours avant le retour des garçons et des filles. Les Mères font d'abord faire visiter aux abbés leur nouveau bâtiment pour la Maison Générale, avant de venir en grand nombre aux Carmes faire le tour de la « nouvelle école » qui a tant changé depuis cinq mois.

Pour fêter l'achèvement de ces travaux titanesques, et le bon déroulement de la commission de sécurité, les abbés et frères vont faire une petite sortie de communauté dans les Corbières. Dès le soir, les premiers élèves de Terminale arrivent, et viennent mettre le point final à des vacances qui ont été peu reposantes.

Voici donc ce 12 septembre que les garçons attendaient, ou redoutaient, selon les cas... Mais tous chassent assez vite le petit coup de cafard lorsqu'ils découvrent les nouveaux locaux. Les dortoirs flambants neufs, d'abord, parce qu'on s'occupe de déposer la valise avant les affaires de classe. Et alors là, c'est quelque chose. Une maman heureuse enverra à la famille une photo du fiston à son nouveau bureau, et aussitôt, le grand frère répondra inquiet : « Mais, Maman ! Pourquoi le frerot n'est-il plus aux Carmes ? »

Le 14, c'est au tour des jeunes filles de retrouver leur cher Cammazou et ses bonnes mères. Plus de 180 demoiselles vont pouvoir bénéficier de cette formation à l'excellence, dispensée par les filles de saint Dominique. Certainement, filles du Cammazou ou garçons des Carmes ne se rendent pas bien compte à quel point ils sont privilégiés.

Le 20 septembre 1980, M. l'abbé Michel Simoulin recevait la grâce de l'ordination sacerdotale des mains de Monseigneur Lefebvre. La paroisse fête cet évènement le 27, lors de la grand-messe de 10h00. Un grand concours de fidèles vient entourer le doyen de la communauté pour l'accompagner dans son action de grâces. À très bientôt pour le jubilé d'or !

Pendant ce temps, à Ecône, le corps de Monseigneur Lefebvre est transféré à la crypte de l'église du Cœur Immaculée de Marie. Parmi les privilégiés qui ont porté le corps, se trouvent M. l'abbé Baudouin du Fayet de la Tour, ancien chef de troupe de la Saint-Elme, et M. l'abbé Pierre de Cacqueray, ancien élève des Carmes. Désormais, à la grande joie des fidèles, l'accès à la dépouille du grand apôtre de la Tradition catholique sera facilité.



VIE DE L'ÂME — SPIRITUALITÉ

Le Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X. Et pourquoi pas moi ?

Sans doute nombre de fidèles ne se sentent pas concernés par le Tiers-Ordre. C'est peut-être une erreur. En effet, notre sanctification de chaque jour se fait dans le cadre de la crise que connaît la Sainte Eglise Catholique. Il nous faut alors recourir aux moyens que la Providence Divine a suscités pour notre époque. Et parmi ces moyens, se trouvent les Œuvres fondées par Mgr Lefebvre, dont le Tiers-Ordre.

M. l'abbé Fernandez en est l'aumônier pour le District de France. Il nous explique ici la nature de cette œuvre d'Eglise et surtout les avantages qu'elle apporte : sanctification de l'âme des fidèles et appui à la sanctification de la société.

Bien connue de tous, pour l'œuvre de ses séminaires, de ses prieurés et de ses écoles, la Fraternité Saint-Pie X l'est moins quant à la composition de ses différentes familles et spécialement quant à l'œuvre du Tiers-Ordre. Nos statuts prévoient en effet que la « *Fraternité accueille (...) des agrégés, prêtres ou laïcs qui désirent collaborer à son but, ainsi que des religieuses affiliées* ». Du reste, moins d'un an après la création de la Fraternité, arrivent les premières demandes de laïcs désirant partager plus pleinement la vie de la Fraternité.

Dès 1973, Mgr Lefebvre écrit : « *Un Tiers-Ordre de laïcs serait utile* » dont le but spirituel resterait prioritaire : vivre de « *notre spiritualité du saint sacrifice de la messe et d'immolation ; pénétrer toujours davantage dans ce grand mystère de notre foi, trésor du Cœur de Jésus, source de tout amour vrai et inaltérable.* » Le 20 novembre 1980, Mgr Lefebvre proposait aux membres du Conseil Général, réunis à Rickenbach, « *les règles pour le Tiers-Ordre de Saint-Pie X* » et en demandait l'examen.

Sa décision de faire connaître l'existence de ce Tiers-Ordre et les règles qui le régissent était prise le 29 janvier 1981 à son retour du Mexique - lors de la réunion du Conseil Général - en la fête de Saint François de Sales.

Mais qu'est-ce qu'un Tiers-Ordre ?

Si nous voulons répondre à la question de ce qu'est un Tiers-Ordre, il nous faut répondre avec saint Pie X : « *Le Tiers-Ordre a été institué pour amener les Tertiaires à suivre, dans leur vie quotidienne, les préceptes de la perfection évangélique, pour offrir à l'imitation des autres, l'exemple d'une vie*

chrétienne ».

Deux aspects sont donc à étudier : le Tiers-Ordre en tant que sainteté personnelle ; le Tiers-Ordre considéré en tant que sainteté pour l'Église.

Le Tiers-Ordre, moyen extraordinaire de sanctification personnelle.

Le Tiers-Ordre donne un cadre à la vie chrétienne. Certes, la grâce est le moyen de sanctification par excellence et nous avons par elle tout ce qu'il faut pour devenir de parfaits chrétiens. Il n'en demeure pas moins que nous restons les « gestionnaires » de cette grâce. A nous de « réaliser » les dons de Dieu. Le Tiers-Ordre, par un programme de vie simple (la règle ou règlement), favorise le développement de notre vie chrétienne, en donnant des appuis stables sur lesquels nous pouvons construire l'œuvre de notre sanctification : la messe quotidienne ou le quart d'heure d'oraison, la prière du matin et du soir, le chapelet chaque jour, la confession tous les 15 jours, les jeûnes des quatre temps et des vigiles, rappelant l'esprit de pénitence nécessaire à tout chrétien, les retraites spirituelles tous les deux ans. Toutes ces habitudes enracinent davantage les volontés et permettent de mieux prendre conscience de la perfection à laquelle attire la consécration.

Mais le Tiers-Ordre de Saint-Pie X ne se contente pas d'indiquer un code plus ou moins général de vie chrétienne. Mgr Lefebvre indique précisément comment se conduire en bon chrétien aujourd'hui dans la crise de l'Église et celle de la société, en fonction de nos devoirs d'état : le Tiers-Ordre requiert un « *esprit de vigilance à l'égard de tout ce*

qui peut corrompre la Foi : abstention de la télévision, respect des lois du mariage, choix des écoles vraiment éducatrices et traditionnelles, prudence dans les loisirs et les lieux de vacances, susciter et défendre le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ dans la société, combattre le libéralisme et le modernisme, fléaux des temps modernes ».

En définitive, **le Tiers-Ordre élève la vie quotidienne dans le monde à l'état religieux.** En effet, les tertiaires, quoique vivant dans le monde, ont toujours été dans la pensée de l'Église assimilés d'une certaine façon aux religieux. Ils ne diffèrent pas essentiellement des autres ordres, mais ils s'en distinguent par leur manière spéciale de poursuivre un but identique. Le tertiaire comme le religieux est un consacré.

Déjà le chrétien par le baptême se retrouve consacré, élevé à la vie surnaturelle sans aucun mérite de sa part, par pure bonté de Dieu. Il est convenable que le baptisé actualise cette consécration, ce don de Dieu qu'il a reçu. Mais ces consécrations ne vont pas plus loin...

Souvent, en fait, notre raison est trop raisonnable, notre amour n'est pas assez grand, pas assez fort. Souvent, il nous manque cet enthousiasme de la volonté, le « grain de folie » dont parle saint Paul. C'est le but d'une consécration forte : de consacrer pour toujours par un acte personnel notre volonté au culte de Dieu. Ce don complet de foi est l'acte le plus parfait de la volonté humaine : c'est la consécration religieuse par excellence. C'est le dénominateur commun des professions religieuses et du Tiers-Ordre. On ne peut pas aller plus loin dans le don de la volonté considéré en lui-même. Le Tertiaire fait donc la même donation que le religieux. Il donne sa volonté. Le Tiers-Ordre est donc un Ordre religieux, véritable et proprement dit qui tout en consacrant le fidèle dans le plus grand état de perfection qui existe, lui laisse sa vocation familiale et sociale dans le monde où le Seigneur veut le voir persévérer. Comme le religieux, le tertiaire, consacré à Dieu est placé dans un état stable de charité parfaite « *pour convertir toutes ses actions et tous ses actes de vertu en autant d'actes de charité parfaite, il suffit*, dit saint François de Sales, *de former une fois dans notre vie, l'intention de les faire pour plaire à Dieu parce qu'il est la bonté infinie. Cette résolution (cette consécration) exercera par la suite son influence sur tout le reste de notre vie...* » Chaque acte quotidien a donc cette valeur inouïe d'être consacré à Dieu –

donc fait par amour pour Dieu comme les religieux dont les tâches les plus humbles sont transfigurées par l'héroïque donation de leur profession perpétuelle.

Le Tiers-Ordre est un ordre religieux, mais qui par une innovation, ne comporte aucun vœu de religion. Pas de vœu comme les religieux, mais un règlement de vie qui tient lieu de règle de sanctification à l'instar de vœux. Il convient de préciser que **l'engagement au Tiers-Ordre n'étant pas un vœu, il n'engage pas sous peine de péché.**

Cet acte qui engage toute la vie se prépare avec soin et Mgr Lefebvre prévoit un postulat d'un an au cours duquel le futur tertiaire s'exerce à pratiquer les règles qui actualiseront sa consécration à Dieu.

Un dernier bienfait quant à notre sanctification personnelle : le Tiers-Ordre communique à chaque membre les fruits et les mérites accumulés par l'Ordre. Toute une chaîne spirituelle s'établit ainsi entre les membres et vivifie l'œuvre toute entière par une communication particulière des fruits et des mérites accumulés dans la Fraternité. Comme est riche cet échange de biens, expression spécifique de la communion des saints ! Ainsi, dans la mesure même de ses efforts, en se sanctifiant, le Tertiaire participe à l'accroissement de grâce et de charité des autres membres de la Fraternité, et en est lui-même vivifié et sanctifié.

Le Tiers-Ordre, une sainteté pour la société et l'Église

Le Bon Levain... Le Pape Léon XIII en était certain : « *J'ai la conviction, disait-il, que c'est par le Tiers-Ordre que nous sauverons le monde.* » Saint Pie X est non moins direct : « *Cette restauration de toutes choses dans le Christ qui me tient tant à cœur, c'est du Tiers-Ordre que j'en attends l'accomplissement.* » Pie XI décrit les effets sociaux d'une telle œuvre : « *Par l'institution du Tiers-Ordre sont jetés les fondements d'une société nouvelle, c'est-à-dire changée de fond en comble (...) Ses règlements forment un programme de vie publique et privée et fait de la société civile une alliance fraternelle, cimentée par la pratique de la vie chrétienne.* »

Les Tertiaires doivent avoir à cœur de méditer cela et s'efforceront de faire pénétrer l'esprit de Jésus-Christ dans le courant de la vie sociale, par tous les côtés où ils y ont accès. Ils **constituent des modèles dont le monde a besoin** : « *Du moment que le Tiers-Ordre a pour but de former des membres à la*

perfection de la vie chrétienne, bien qu'ils restent plongés dans les embarras du siècle, (...) il arrive nécessairement que, là où les Tertiaires sont nombreux, et vivent conformément à leur Règle, ils sont pour tous ceux qui les entourent, un grand encouragement, non seulement à remplir tous leurs devoirs, mais aussi à atteindre une perfection de vie supérieure à celle que prescrit la loi commune », écrit encore saint Pie X. Bien souvent d'ailleurs, les cérémonies d'entrée dans le Tiers-Ordre, si elles sont faites avec un peu d'éclat, provoquent de nouvelles générosités.

Un véritable moyen d'apostolat !

Peut-on mesurer la profonde influence exercée par les membres du Tiers-Ordre ? Plus il y a de tertiaires dans une paroisse, et plus le niveau spirituel s'élève : c'est le vœu le plus cher du prêtre enfin réalisé ! En adoptant comme ils le font la spiritualité et la position doctrinale de la Fraternité Saint-Pie X, les membres du Tiers-Ordre étendent le champ d'actions du prêtre... Petit-à-petit, le prêtre « gagne du terrain ». Les intelligences et les cœurs par la

méditation et la communion sont tendus dans la même direction en pleine harmonie avec le prêtre : c'est toute une onde de sainteté qui se répand.

L'inscription au Tiers-Ordre est simple.

Il suffit que le postulant envoie une lettre manuscrite au siège du Tiers-Ordre (prieuré Saint Dominique de Gragnague) manifestant son intention de postuler. Il reçoit en retour un dossier sur l'esprit du Tiers-Ordre ainsi qu'une fiche de renseignements à retourner. Il devient alors postulant et peut faire son entrée définitive au bout d'un an minimum s'il a été jugé fidèle à la règle du Tiers-Ordre.

Conclusion

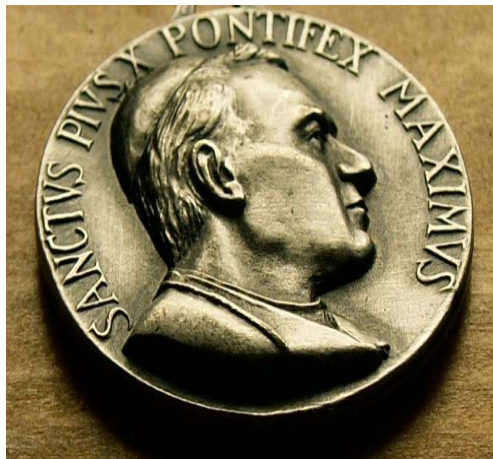
Si nous voulons restaurer toutes choses dans le Christ, il nous faut beaucoup de Tertiaires, beaucoup de consacrés, de volontaires, il nous faut beaucoup d'âmes de prières, d'âmes qui aiment la messe et qui en vivent, qui récitent le chapelet et se gardent de la contagion du monde.

Abbé François Fernandez +

Toute personne peut s'inscrire au Tiers-Ordre de la Fraternité, y compris les enfants dès l'âge de 12 ans, selon les dispositions établies par l'Eglise.

Les prescriptions du Tiers-Ordre sont celles de la vie habituelle de l'Eglise. Les obligations quotidiennes sont : la prière du matin et du soir, le chapelet et l'assistance à la Messe (qui peut être remplacée par un quart d'heure d'oraison). Les Tertiaires s'efforcent de se confesser tous les 15 jours. Ils pratiquent l'abstinence de viande tous les vendredis et jeûnent les vendredis de Carême et les jours de Quatre-Temps. Il leur est demandé également de s'abstenir de la télévision, de toute lecture indécente, et de pratiquer la sobriété.

Que les fidèles intéressés prennent contact avec un prêtre du prieuré s'ils désirent étudier la question plus en profondeur.



La médaille de saint Pie X, remise au moment de l'engagement, est l'insigne du Tiers-Ordre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

TÉMOIGNAGES DU BON COMBAT

Piété filiale X.

par M. l'abbé Simoulin

De Notre-Dame-des-Champs à Ecône

Voici quelques notes historiques de Monseigneur Lefebvre lui-même au sujet de la fondation d'Ecône.

« Ces quelques lignes complèteront les informations qui préfacent le diaire du Séminaire Saint-Pie X de Fribourg.

Au cours des années 1967-1968 les demandes de parents, de prêtres ou des aspirants au sacerdoce eux-mêmes se faisaient de plus en plus nombreuses. Les possibilités de solutions romaines s'amenuisant, je recherchais d'autres voies pour la bonne formation de ces futurs prêtres, et leur accès possible aux ordres. L'idée me vint de consulter l'ordre des Chevaliers de Notre-Dame sur le projet de prêtres-chevaliers qui dépendraient de Son Excellence Monseigneur Michon, Protecteur de l'ordre. Je faisais part de cette proposition au colonel de Penfentenyo, Grand-Maître de l'ordre. La réponse fut lente à élaborer et elle revint pratiquement négative. Cependant, très aimablement, le Grand-Maître me suggérait de prendre contact avec les Chevaliers du Valais qui avaient un immeuble qui pourrait être utilisé comme séminaire.

Ayant déjà pensé à Fribourg où j'avais envoyé plusieurs séminaristes, connaissant bien les deux évêques de Suisse romande Monseigneur Charrière et Monseigneur Adam, je décidais de me rendre en Valais pour prendre des renseigne-

ments. Par l'intermédiaire de M. le curé de Fully, Henri Bonvin, vieil ami du Séminaire français, je rencontrais Maître Lovey en mars 1969. Maître Lovey, originaire de Fully, notaire à Sion, convoqua à Ecône Monsieur Gratien Rausis et Monsieur Marcel Pedroni. Et je fis ainsi pour la première fois la connaissance de cette maison où résidait encore un chanoine du Grand-Saint-Bernard. Éloignée de tout centre important, je la jugeais vraiment impropre à un séminaire, mais très adaptée à un genre de noviciat. D'ailleurs, Son Excellence Monseigneur Adam, consulté, n'était pas favorable à la fondation d'un séminaire. Il souhaitait une maison exempte de sa juridiction. Je demandais à ces messieurs de me laisser le temps de réfléchir et si possible de me donner une option pour une année. Ils acceptèrent volontiers jusqu'en octobre 1970.

Réellement, je ne croyais pas pouvoir l'utiliser. Durant une année, il n'en fut plus question. C'est à Pâques 1970 que rencontrant à Lausanne Maître Lovey, je lui faisais part de ce que je considérais alors comme un rêve : ce désir de donner aux dé-

butants une année de spiritualité. Ce désir me parut au cours du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 69-70, une absolue nécessité. Je décidai de chercher des collaborateurs. Devant la difficulté d'en trouver, je rencontrai Dom Roy, abbé de Notre-Dame de Fontgombault afin d'étudier la possibilité de réaliser cette année dans l'ambiance de l'ab-



*Notre-Dame des Champs.
Statue de l'autel.*

baye. Généreusement Dom Roy accepta le principe, tout en faisant ressortir les obstacles pouvant venir des autorités diocésaines.

Sur ces entrefaites, je recevais des souhaits de collaboration pour cette année de la part des abbés Masson et Gottlieb. Lentement mais sûrement, la Providence menait toutes choses.

Fin avril, l'abbé Masson venait à la rue Lhomond à Paris me présenter un de ses dirigés, Bruno Dufour ; l'exposé de mes projets enthousiasma M. l'abbé Masson qui décidait de tout mettre en œuvre pour venir lui aussi ! Cependant, les semaines passaient sans réponses définitives. Seule celle de l'abbé Claude Michel était acquise lors d'un court séjour à Rome. Généreusement il se mettait à ma disposition. On arrivait à la fin de juin quand les réponses affirmatives des deux abbés Masson (fin mai) et Gottlieb me parvinrent. D'autre part la solution de Fontgombault devenait impossible, malgré la grande bienveillance de Dom Roy. La Providence éclairait la voie à suivre. Sans hésiter, je retournais voir Maître Roger Lovey et Monsieur Marcel Pedroni. Reçus, Paul Aulagnier et moi, à bras ouverts par ces messieurs auxquels s'adjoignaient M. le curé de Riddes et M. Alphonse Pedroni, la décision était prise : ouverture en octobre, d'où les travaux à exécuter au plus vite : chauffage, aménagement des salles sous la chapelle, eau chaude et froide dans les chambres, électricité, etc. Je promettais une aide substantielle qui servirait de loyer.

Toutefois durant le mois de juillet des enfants handicapés occupaient la maison. Il était impossible de travailler dans la maison d'habitation, mais M. Marcel Pedroni commença les travaux pour le chauffage de la chapelle. Vint le mois d'août. Je résidais à la rue de Botzet à Fribourg, chez les Spiritains, tandis que le 50 de la Vignettaz était en plein chantier !... aussi. Mais c'est le mois de vacances et tout se ralentit de nouveau. M. Pedroni me demandait alors de l'aide pour septembre. J'écrivis à l'abbé Claude et à deux futurs !... tandis que je partais à Rome. L'abbé Bernard Waltz puis l'abbé Claude arrivèrent sur les lieux. L'abbé Bernard fit l'admiration de tous par ses talents et son ardeur à la tâche. Le troisième était retenu en France.

Mais un dernier problème demeurait insoluble : les cuisinières, lingères, sacristines ! Où les

trouver aujourd'hui et pour un lieu assez isolé ? Les propriétaires, tous retraitants de Chabeuil, m'orientèrent vers les Sœurs de Chabeuil. Ils écrivirent et je pris la décision d'aller les voir. Malgré l'offre généreuse d'une villa mise à leur disposition par les frères Pedroni, ce fut peine perdue. Mes soucis à ce sujet tant pour Fribourg que pour Écône devenaient particulièrement angoissants. C'est alors que, songeant au bon Père Berto et à ses religieuses, je leur écrivis un S.O.S. avant de partir à Rome. Or, le 3 septembre je recevais à Rome par téléphone une réponse affirmative. C'était le jour de la Saint-Pie X. Délicatesse de la Providence, du saint Pape, et de la Révérende Mère de Pontcallec !

Que restait-il à attendre du Ciel ? sinon que les choisis de Dieu, pour venir profiter de ces lieux aménagés, ou peu s'en faut, arrivent les cœurs bien disposés. Mais ils le furent et de manière magistrale par le cher Père Rivière C.P.C.R. qui leur prêcha une retraite selon saint Ignace riche d'enseignements fondamentaux et de grâces de conversion.

Ainsi débuta, sous la protection maternelle de Notre-Dame des Champs cette année de spiritualité, avec dix aspirants et bientôt onze, sous la conduite zélée des abbés Masson, Gottlieb et Claude Michel, et les soins bienveillants des trois religieuses dominicaines du Saint-Esprit. »

Coup d'œil sur l'année 70-71 et regard sur l'avenir !

« Disons en vérité que tout cela est à Dieu, ce qui est passé et ce qui vient, car il faudrait une bonne dose d'ingratitude pour ne pas reconnaître les infinies bontés de Dieu pour nous. En effet, l'étape a été rude, la marche en avant rapide. Il a fallu prendre de graves décisions, engager l'avenir sans hésiter... A Écône, les religieuses se sont mises à la besogne avec beaucoup d'esprit de foi, exemple pour les aspirants en formation spirituelle. Les aspirants furent au nombre de onze, puis deux durent quitter, mais l'année a été bonne et généreuse, même si les santés laissent à désirer. Cependant l'événement qui a marqué l'année a été la décision prise, en des circonstances extraordinaires, d'organiser la formation complète des séminaristes par nous-mêmes et à Écône.

Dès novembre 1970, il fallait penser à la rentrée d'octobre 71 et savoir où nous abriterions ceux qui finiraient l'année de spiritualité. En principe, c'était à Fribourg dans un immeuble existant loué ou acheté, ou dans une future construction !... Nous voilà en quête, visites d'immeubles, examens de terrains. Or voici qu'on nous parle d'une maison appartenant aux Sœurs de Saint-Pierre Canisius à Saint-Antonin, à 11 km de Fribourg. La maison, le cadre nous plaisent beaucoup, mais il y a beaucoup de frais à faire dans la maison. Elle suffirait pour un an, puis il faudrait construire. Mais voilà que des difficultés surgissent au sujet de l'acquisition de la petite chapelle adjointe à l'immeuble, et du terrain qui nous relie à la route. Il faudra recourir à l'évêché. On sent une opposition qui se dessine pour nous donner ou vendre cette petite pièce de terre.

Entre-temps, les cours à l'Université ne donnent plus une aussi grande satisfaction, l'agitation grandit parmi les étudiants, l'avenir paraît donner raison au R.P. Philippe qui me disait dès le début : « Un jour proche viendra où vous devrez faire les cours par vous-même. » Or, me rendant à Écône, j'admirais le bienfait pour les jeunes de recevoir un enseignement vrai et simple, d'être dans un cadre de paix et non de contestation, d'être en pleine nature en ce Valais encore profondément croyant. Et je pensais : pourquoi ne pas réaliser le séminaire ici ? J'aurais eu le cœur serré d'envoyer ces braves jeunes gens dans un milieu en pleine contestation, où les professeurs eux-mêmes, certains d'entre eux du moins, n'enseignent plus la vérité.

Alors je passais aux consultations : Son Éminence le Cardinal Journet, Son Excellence Monseigneur Mamie, mes collaborateurs. Le Cardinal fut catégorique : l'Université ne convient pas à la majorité des séminaristes et ne favorise pas la disci-

pline du séminaire. Si vous avez le choix, vous ne devez pas hésiter, envoyez à l'Université quelques sujets pour acquérir les grades. Monseigneur Mamie comprenait le bienfait d'un séminaire indépendant mais trouvait qu'il était difficile de le réaliser. Enfin mes collaborateurs étaient unanimes : le séminaire à Écône pour une formation saine et forte dans tous les domaines.

Restait l'autorisation de Son Excellence Monseigneur Adam. Son séminaire étant parti à Fribourg, Monseigneur accorde généreusement son placet. La décision était prise en ce début de janvier. Il ne fallait plus perdre de temps pour préparer les plans, désigner l'architecte etc. etc. Les décisions allaient bon train !... Le Seigneur, la Vierge Marie et saint Joseph étaient là. En ce mois d'octobre 71 cela devient une évidence. L'Université débute très mal avec le boycottage du cours d'un excellent professeur le R.P. Merhli.

Et les inscriptions se multiplient. A Pâques la liste se clôt à trente. Les professeurs commencent à se présenter : le R.P. Thomas d'Aquin, puis le P. Dominique de la Presle, puis le R.P. Barrielle, le Chanoine Berthod, et enfin le R.P. Spicq qui acceptent de donner des cours ! Deo Gratias ! L'abbé Dubuis continue à venir. Ce sont neuf professeurs pour la rentrée de 1971 avec vingt-sept aspirants nouveaux.

Les bâtiments ne seront pas prêts, alors on se mettra deux par chambre et M. Fellay, le directeur si bienveillant de l'usine électrique, mettra des locaux à notre disposition en attendant. Ces bénédictions avec les deux ordinations sacerdotales nous attirent des jalousies et les attaques commencent de la part du clergé. Cependant le Cardinal Wright nous encourage fortement et nous envoie deux lettres élogieuses. C'est Rome qui nous bénit aussi. Que Dieu soit loué !

31 octobre 1971, Fête du Christ-Roi, »

Carnet paroissial

Baptêmes : 29 août 2020, Rémi et Elise Lantelme

Mariage : 3 octobre 2020, M. Bruno Flament et Mlle Annabelle Grenet

Entrée chez les Dominicaines Enseignantes du Saint-Nom de Jésus de Fanjeaux : Mlle Félicité Thiebault

Entrée au Séminaire Saint-Curé d'Ars de Flavigny : M. Hilaire de Lapasse



Le martyre de Sainte Cécile sous Marc-Aurèle (II/II).

« Jeune femme, quel est ton nom ? » C'est la voix imposante du préfet qui s'adresse à Cécile, arrêtée parce que dénoncée aux autorités comme chrétienne. « Caecilia. »

- Ta condition ?
- Libre, patricienne, clarissime.
- Je te parlais de ta religion.
- Ta question manquait donc de clarté.
- D'où te peut venir une pareille assurance ?
- D'une conscience pure et d'une foi qui ne se cache pas.
- Ignores-tu que nos seigneurs les invincibles princes ont ordonné de punir ceux qui ne renieraient pas la religion chrétienne, et de renvoyer absous ceux qui la renieraient ? Ignores-tu de quels pouvoirs je dispose ?
- Le pouvoir de l'homme est tel une outre pleine de vent. Perce l'outre, elle se dégonfle. Tout ce qui ressemblait à de la consistance s'est envolé.
- Tu as commencé par l'insolence et tu continues sur le même ton !
- Il n'y a d'insolence que pour ceux qui affirment des choses erronées...

Le préfet, impatienté et perturbé par le sang-froid de Cécile, tente d'expédier l'affaire en la dispensant de sacrifier, et en extorquant simplement une rétractation.

- Si le nom de chrétien constituait un crime, ce serait notre devoir de le rejeter. Mais tout notre crime est dans notre nom.
- Voici, ajouta-t-il, les accusateurs qui déposent que tu es chrétienne. Nie-le, et les conséquences de l'accusation retomberont sur eux. » Allusion au rescrit d'Hadrien à un magistrat : « Vous aurez grand soin, si quelqu'un dénonce calomnieusement certaines personnes, de frapper le dénonciateur de supplices plus sévères, à cause de sa méchanceté. »

Devant le refus indigné de Cécile, le préfet s'agace et hurle : « Ne sais-tu pas que j'ai pouvoir sur toi de vie et de mort ! »

- Tu te trompes, tu n'as que le pouvoir de me tuer.

Tu ne saurais rendre la vie au mort... Ces statues des dieux, conclut-elle en indiquant les idoles, seraient plus utiles jetées dans un four pour en faire de la chaux. Elles s'usent dans l'oisiveté, et ne sont pas plus capables de se défendre elles-mêmes des flammes, que de t'arracher, toi, à la perdition. »

Une telle péroraison obligea le juge à prononcer la sentence, mais une femme d'un si haut rang ne se traite pas comme les vulgaires esclaves. Pour éviter que le scandale ne fasse trop de remous, Cécile est condamnée au supplice du Caldarium. Pour éviter le sang, on enfermait la victime dans cette « salle de bain », et on en bouchait toutes les aérations. Elle suffoquait sous la chaleur et les vapeurs brûlantes. Ainsi mourut Octavie, femme de Néron, et ainsi mourra Fausta, épouse de l'Empereur Constantin, quelques années plus tard. Mais Cécile, elle, ne devait pas en mourir. Bien qu'on l'eut laissée de longues heures enfermée dans cette étuve, on la retrouvera à genoux, comme en extase, absorbée tout entière dans un cœur à cœur avec son divin époux.

Un licteur reçut l'ordre du magistrat de frapper la sainte du glaive. Il s'y reprit à trois fois, et laissa la jeune femme blessée au cou et à l'épaule, sans avoir pu la tuer. Elle agonisa trois jours, et devant sa constance, sa famille se convertit tout entière, et fit don à l'Eglise du cimetière qu'elle possédait sur la Via Appia et qui deviendra bientôt le cimetière des souverains pontifes.

Et Marc-Aurèle, qui avait déclenché cette terrible persécution pour plaire aux dieux de l'Empire que Cécile méprisait comme chrétienne, et que les païens eux-mêmes raillaient, continuait scrupuleusement à sacrifier, pour éloigner enfin de son règne les calamités. Mais les dieux restaient sourds à ses appels. À peine quelques mois ont suivi la mort glorieuse de Cécile, que Marcus, usé par une énième campagne contre les Marcomans, fut emporté par la peste au camp de Vindibona (Vienne) au mois de mars 180. Son fils Commode lui succéda.

Pèlerinage international du Christ-Roi à Lourdes 2020

DU 24 AU 26 OCTOBRE 2020

(Cf publication Porte Latine du 19 septembre 2020)

Programme

SAMEDI 24 OCTOBRE

14h00 : chapelet à la Basilique Saint Pie X

14h30 + 16h30 : Messe solennelle à la Basilique Saint Pie X

14h00 + 15h00 + 16h00 + 17h00 : Chemin de croix sur la montagne des Espélugues

21h00 : Procession aux flambeaux statique limitée à 5 000 personnes, sur l'esplanade.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

07h30 : chapelet à la Basilique Saint Pie X

08h00 et 10h00 : Messe solennelle à la Basilique Saint Pie X

12h00 : Chapelet à la Grotte pour les pèlerins de la deuxième messe; consécration au Christ-Roi

15h30 : Vêpres, Procession du Saint-Sacrement, Salut et bénédictions des malades à la Basilique Saint Pie X suivie de l'adoration eucharistique jusqu'à 21H45

16h15 : Chapelet

LUNDI 26 OCTOBRE

08h30 : Chapelet à la Basilique Saint Pie X

09h00 et 11h00 : Messe solennelle à la basilique Saint Pie X

11h45 : Chapelet à la Grotte pour les pèlerins de la première messe

12h45 : Chapelet à la Grotte pour les pèlerins de la deuxième messe; consécration au Cœur Immaculé de Marie.

Consignes pour le pèlerinage 2020

LE SANCTUAIRE EN CONCERTATION AVEC LA PRÉFECTURE IMPOSE LES RÈGLES SUIVANTES :

- Limitation de la participation aux offices à 5 000 personnes. Un comptage est effectué à l'entrée du Sanctuaire et dans la Basilique St-Pie X.
- Port du masque obligatoire dans toute l'enceinte du sanctuaire.
- Respect des consignes gouvernementales qualifiées de « gestes-barrière », notamment la distanciation sociale.

Des bénévoles sont en permanence sur le site pour rappeler ces consignes.

CES RÈGLES AINSI QUE D'AUTRES DIRECTIVES DU SANCTUAIRE NOUS OBLIGENT AUX CONTRAINTES SUIVANTES :

- Les Sœurs de Saint-Jean-Baptiste ne pourront pas accueillir de malades cette année.
- Les messes, chemins de croix et chapelets seront doublés afin de permettre à tous d'y assister, mais si nous sommes plus de 5 000 pèlerins, certains seront empêchés d'assister aux processions.
- Pour les messes à la Basilique St-Pie X, la distanciation demandée entre familles signifiera de se répartir sur toute la surface de la Basilique.
- Pour la procession aux flambeaux, les fidèles seront répartis par carrés statiques de 100 à 150 personnes sur l'esplanade. Seule processionnera la Vierge avec son cortège.
- Pour les chapelets à la Grotte, la majeure partie des fidèles sera répartie en face de la Grotte mais de l'autre côté du Gave.
- Pour la procession du Saint-Sacrement, les fidèles resteront à leur place dans la Basilique et le Saint-Sacrement fera le tour de la Basilique.

Ephéméride du mois de octobre 2020		SAINT-JOSEPH-DES-CARMES		SACRÉ-CŒUR
		MONTREAL		CASTRES
		Confessions	Messes	Messes
jeu. 1	Saint Rémi, Evêque et Confesseur		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires	
ven. 2	Les Saints Anges Gardiens <i>1^{er} vendredi du mois</i>		6h45 et 11h30 18h30 : Heure sainte	18h00 : abbé Espi
sam. 3	Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Vierge <i>1^{er} samedi du mois</i>	16h00 : abbé Delmotte	6h45 et 11h30 10h45 : activités 1 ^{er} samedi	18h00 : abbé Espi
dim. 4	XVIII^{ème} Dimanche après la Pentecôte Solennité de Notre Dame du Saint Rosaire <i>2^{ème} classe, blanc</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 5	De la férie <i>mémoire des Saints Placide et ses compagnons, Martyrs</i>		6h45 et 11h30	
mar. 6	Saint Bruno, Confesseur		6h45 et 11h30	
mer. 7	Notre Dame du Saint Rosaire <i>mémoire de Saint Marc, Pape et Confesseur</i> <i>2^{ème} classe, blanc</i>		6h45 et 11h30	
jeu. 8	Sainte Brigitte de Suède, Veuve <i>mémoire des Saints Serge, Bacchus, Marcel et Apulée, Martyrs</i>		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires	
ven. 9	Saints Denis et ses compagnons, Martyrs <i>mémoire de Saint Jean Léonardi, Confesseur</i>		6h45 et 11h30	
sam. 10	Saint François Borgia, Confesseur	16h00 : abbé Chabot	7h45 11h00 : messe chantée	
dim. 11	XIX^{ème} Dimanche après la Pentecôte <i>2^{ème} classe, vert</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Chabot
lun. 12	De la férie		7h45 et 11h30	
mar. 13	Saint Edouard, Confesseur		6h45 et 11h30 8h30 : messe des mamans	
mer. 14	Saint Callixte I ^{er} , Pape et Martyr		6h45 et 11h30	
jeu. 15	Sainte Thérèse d'Avila, Vierge		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires	
ven. 16	Sainte Hedwige, Veuve		6h45 et 11h30	
sam. 17	Sainte Marguerite-Marie Alacoque, Vierge	16h00 : abbé Espi	6h45 et 11h30	
dim. 18	XX^{ème} Dimanche après la Pentecôte <i>mémoire de Saint Luc, Evangéliste</i> <i>2^{ème} classe, vert</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Peignot
lun. 19	Saint Pierre d'Alcantara, Confesseur		6h45 et 11h30	
mar. 20	Saint Jean de Kenty, Confesseur		6h45 et 11h30	
mer. 21	De la férie <i>mémoire de Saint Hilarion Abbé, et de Saintes Ursule et ses compagnes Vierges Martyres</i>		6h45 et 11h30	
jeu. 22	De la férie		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires	
ven. 23	Saint Antoine-Marie Claret, Evêque et Confesseur		6h45 et 11h30	
sam. 24	Saint Raphaël, Archange	16h00 : abbé Paccard	7h45 et 11h30	
dim. 25	Fête du Christ-Roi <i>1^{ère} classe, blanc</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 26	De la férie <i>mémoire de Saint Evariste, Pape et Martyr</i>		7h45 et 11h30	
mar. 27	De la férie		7h45 et 11h30	
mer. 28	Saint Simon et Saint Jude, Apôtres <i>2^{ème} classe, rouge</i>		7h45 et 11h30	
jeu. 29	De la férie		7h45 et 11h30	
ven. 30	De la férie		7h45 et 11h30	
sam. 31	De la Sainte Vierge au samedi	16h00 : abbé Peron	7h45 et 11h30	